

6 septembre 2017

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 7 juin 2017 de M^{me} et MM. Vincent Subilia, Pierre de Boccard, Olivier Wasmer, Helena Rigotti et Adrien Genecand: «Pavage de la place du Bourg-de-Four: quo vadis?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le Parti libéral-radical souhaite être renseigné sur le statut du projet de pavage de la place du Bourg-de-Four, lequel participerait de la valorisation de ce lieu emblématique et ainsi de l'attractivité de la ville de Genève (comme de la vitalité de nos commerçants). Pour ce faire, il prie le département des constructions et de l'aménagement de lui indiquer les demandes engagées pour permettre à ce projet d'être étudié, avec sérieux et dans le respect des paramètres budgétaires défendus par le Parti libéral-radical.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite au succès rencontré lors des pavages des rues Etienne-Dumont et Puits-Saint-Pierre, le département des constructions et de l'aménagement a analysé l'opportunité de continuer le développement des pavés en Vieille-Ville.

La place du Bourg-de-Four s'est naturellement imposée comme étant un secteur emblématique à privilégier. Un crédit d'étude sera déposé avant la fin de cette année, afin d'organiser un concours international, qui permettra de choisir un projet en adéquation avec les contraintes diverses des lieux, le périmètre retenu couvrant l'ensemble de la place, le square, situé entre celle-ci et la rue Saint-Léger, ainsi que le haut de cette rue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

